

RAPPORT ANNUEL

MAM SOLUTION

Code LEI: 969500U4DLWWPMYG6M73

28 février 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15 Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

	COMPTES ANNUELS	27
	Politique d'investissement	13
Politique d'investissement 13	Orientation des placements	2

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire



RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPC d'OPC

Jusqu'à 100 % de l'actif net dont jusqu'à 30% en FIA.

OBJECTIF DE GESTION

MAM SOLUTION a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais de 4,80% pour la part I et de 4% pour la part R, sur un horizon de placement de cinq ans.

Ces objectifs de rendement sont fondés sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constituent pas des garanties de rendement.

INDICATEUR DE REFERENCE

Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Politique d'investissement

Le Fonds vise à offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire. Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds interviendra sur les principales stratégies suivantes :

• Stratégie « Actions »:

Cette stratégie consiste à prendre des positions directionnelles sur les marchés actions par le biais d'OPC, de titres vifs, ou de futures pour capter des tendances à moyen terme. Le Fonds pourra être exposé aux marchés des actions jusqu'à 75% de l'actif net, principalement, sur les pays développés, mais également, sur d'autres zones géographiques comme les pays émergents, jusqu'à 50% de l'actif net. Il pourra être investi dans des actions de toutes capitalisations et notamment des actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 10 milliards d'euros au moment de l'investissement), dans la limite de 50% de l'actif net.

• Stratégie de « Performance Absolue » :

Au sein de cette poche, l'objectif est d'exposer le portefeuille à des stratégies opportunistes ou alternatives visant à offrir un profil de rendement positif, régulier et peu corrélé aux principaux indices dans différentes configurations de marché.

Dans le cadre des stratégies opportunistes, le gérant investira dans des fonds mettant en œuvre des stratégies flexibles d'allocation d'actifs avec pour objectif la recherche de performance absolue sur un



horizon de placement donné et dans une fourchette de risque estimée. Dans le cadre des stratégies alternatives, le gérant effectue une allocation d'actifs entre les grandes familles de fonds suivants :

- ➤ Long Short : fonds prenant des positions d'achat et de vente à découvert, en fonction de critères qualitatifs et/ou quantitatifs. Ces fonds peuvent avoir une exposition résultante non nulle au marché ➤ Market Neutral : fonds recherchant du rendement par le biais de positions acheteuses et vendeuses visant à être décorrélées du marché ;
- ➤ Relative value: fonds exploitant une différence relative de prix entre deux sous-jacents liés par une relation structurelle ou temporelle, via la mise en œuvre de stratégies d'arbitrage d'obligations convertibles, de courbe des taux, statistique d'actions, de fusions-acquisitions;
- ➤ Global Macro/CTA: fonds exprimant des choix directionnels sur les différents marchés (actions, obligations, devises, matières premières) sur la base de processus d'analyse fondamentale (gérants « Global Macro») et/ou d'analyse technique (gérants « CTA»).
- > Risk Premia : fonds recherchant du rendement par le biais d'investissement dans une sélection de primes de risque sur différentes classes d'actifs.

Le Fonds pourra également investir dans des fonds relevant d'autres stratégies de gestion à objectif de rendement absolu visant à obtenir une performance peu corrélée aux principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire).

Stratégie « obligataire » :

Cette stratégie consiste à prendre des positions sur les marchés de taux par le biais d'OPC ou de titres vifs. L'exposition du Fonds aux produits de taux se situera entre -15% et 100% de l'actif net.

Le Fonds pourra, notamment, investir dans des OPC disposant d'une forte latitude d'intervention sur le segment obligataire tant en termes de duration, que de sensibilité ou de zones géographiques (« OPC obligataires flexibles, réactifs en sensibilité »), et ce sans contrainte de notation, géographique et de répartition entre dette publique et dette privée. Il pourra, également, investir dans des obligations convertibles ou à haut rendement (« titres spéculatifs »), dans la limite de 50% de l'actif net.

Le Fonds pourra, également s'exposer, de manière indirecte, aux marchés des matières premières via des investissements dans des parts d'ETF et d'OPC à thématiques et respectant les dispositions prévues à l'Article R214-13 du Code Monétaire et financier, jusqu'à 50% de son actif net.

Le Fonds pourra, par ailleurs, intervenir sur des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés, organisés et/ou de gré à gré français et étrangers pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque actions, risque de taux et risque de change du portefeuille. Ces opérations seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion dans la limite de 100% maximum de l'actif du Fonds.

La construction du portefeuille est réalisée à partir de la répartition du budget de risque du fonds entre les différentes poches, selon un scénario établit par le gérant, combinant une allocation stratégique et une allocation tactique.

L'allocation stratégique est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits), avec un horizon de moyen terme (entre 6 mois et 24 mois environ). Elle est revue de façon régulière en fonction des anticipations du gérant concernant les niveaux prévisionnels, de rendement et de corrélations entre les différentes classes d'actifs.

Ce positionnement stratégique sera complété par une allocation tactique visant à rechercher des opportunités de marché à court terme et/ou capter les tendances et retours à la moyenne sur différentes classes d'actifs. La sélection des sous-jacents a pour objectif de mettre en œuvre l'allocation d'actifs visée par la stratégie ci-dessus et d'apporter une valeur ajoutée significative du fait de la capacité des titres ou OPC sélectionnés à atteindre leurs objectifs de gestion.



La sélection des titres de taux s'effectue à travers une analyse prenant en compte :

- > les niveaux de rendement offerts sur les courbes des taux des différentes zones géographiques,
- > les écarts de rémunération entre les taux à court terme et à long terme,
- ➤ les écarts de rémunération entre les différents niveaux de crédit, notamment entre les obligations gouvernementales et les obligations émises par les entreprises.

La sélection des actions s'effectue à partir d'une étude des fondamentaux des entreprises en analysant :

- > les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- > les perspectives futures de croissance envisagées et la qualité de la structure financière,
- ➤ les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

La sélection des fonds sous-jacents s'effectue à partir :

- > d'une analyse quantitative : le sous-jacent identifié doit passer un filtre quantitatif basé sur l'analyse de données statistiques. Ces critères vont permettre d'opérer une sélection en fonction du risque et des performances de gestion à moyen et long terme.
- > d'une analyse qualitative : un processus de due diligence est mis en œuvre et vise à évaluer si le gestionnaire dispose des moyens adéquats pour réaliser dans le futur une surperformance par rapport à ses pairs et/ou à l'indice de référence qu'il s'est fixé. Cette analyse vise à apprécier qualitativement les éléments suivants qui nous semblent déterminants : les moyens humains, la structure organisationnelle, la qualité du processus d'investissement, la conformité et le contrôle des risques.

Le Fonds interviendra sur des OPC de type actions, obligataires, monétaires et de performance absolue.

La sélection n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (« critères ESG »). Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut être exposé à un risque de change, jusqu'à 100% de l'actif net, en conséquence de ses investissements sur des devises autre que l'Euro, devise de comptabilité du Fonds.

L'allocation résulte d'une allocation stratégique et tactique dans le respect des investissements et expositions suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
Marché actions	0%	75%
Dont petites et moyennes capitalisations	0%	50%
Marché des Taux	-15%	100%
Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)	0%	50%
Matières premières	0%	50%
Pays émergents	0%	50%
Risque de change	0%	100%



Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions: Le Fonds peut détenir directement des actions en titres de sociétés de toutes capitalisations dont des actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 10 milliards d'euros au moment de l'investissement), dans la limite de 50% de l'actif net, sans contrainte de secteur. L'allocation géographique sera principalement dans les pays développés.

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Les investissements seront principalement répartis sur les catégories obligataires suivantes (titres vifs ou via des OPC) :

- > bons du trésor,
- ➤ titres de créance négociables,
- > emprunts d'état garantis par un état membre de l'OCDE,
- > obligations d'entreprises privées de notation Investment Grade (c'est-à-dire dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB- ou jugé équivalent par la société de gestion),
- > obligations à haut rendement, appelées aussi « titres spéculatifs » (c'est-à-dire dont la notation Standard & Poor's est inférieure à BBB- ou jugé équivalent par la société de gestion, et les titres obligataires non notés, dans la limite de 50% maximum de l'actif net),
- ➤ obligations convertibles.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

OPC: Le Fonds pourra détenir jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par Meeschaert Asset Management.

Le Fonds peut avoir recours à des supports indiciels cotés.

Matières premières: Le Fonds pourra, également, être exposé, de manière indirecte, aux marchés des matières premières via des investissements dans des parts d'OPC, de fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, d'IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, de certificats sur indices de contrats à terme de matières premières, jusqu'à 50% de son actif net.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels négociés sur des marchés règlementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite de 100% de l'actif net. Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :



La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com) ...

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action :
- Taux ;
- Change ;
- Matières premières ;
- Pays émergents ;

Nature des interventions:

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), matières premières, change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Nature des instruments utilisés:

- Contrats futures sur actions, matières premières, taux, indices ou sur devises;
- Options sur actions, matières premières, sur taux ou sur indice ;
- Contrats de change à terme ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation de ces instruments à terme pourra couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés des actions internationales.

L'exposition globale du Fonds pouvant aller de 0% à 100% de l'actif net.

L'utilisation de ces instruments pourra couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés des obligations internationales et des devises.

Les produits dérivés (futures et options) seront traités sur des marchés réglementés européens, américains et asiatiques.

Titres intégrant des dérivés

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Actions

☑ Taux

• Nature des interventions :

Titres intégrant des dérivés simples : Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net.

Les EMTN Structurés / Certificat Structurés intégrant un ou des contrats financiers simples resteront dans une limite de 20% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des Obligations contingentes convertibles (dans une limite de 10% de l'actif net).



• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. A tout moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds.

• Indices financiers:

Le Fonds pourra investir indirectement dans des indices financiers (Options, futures, OPC cotés ...)

Le Fonds n'investira que dans des indices conformément à la réglementation en vigueur :

- l'indice doit présenter un objectif unique clair ;
- l'univers des composantes de l'indice et la base sur laquelle ces composantes sont sélectionnées pour la stratégie sont clairs

et se fondent sur des règles prédéterminées;

- la méthode de calcul et de rebalancement doit être mis à la disposition des investisseurs ;
- La composition de l'indice et les pondérations de ses composants sont publiées et respectent les règles de diversification

(20% maximum par émetteur). A ce titre, l'OPCVM s'autorise néanmoins à investir dans des indices financiers dont la

concentration peut atteindre 35% par émetteur si les conditions de marché le justifient ;

- si la gestion de trésorerie fait partie de la stratégie de l'indice, la nature objective de la méthode de calcul de l'indice n'en est pas affectée.

Dépôts: Les dépôts sont effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'UE ou partie à l'EEE. Ces dépôts pourront contribuer dans la limite de 10% de l'actif net à la réalisation de l'objectif de gestion ou permettront au Fonds de gérer sa trésorerie.

Liquidités

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

Emprunts d'espèces

Le Fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, l'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.



Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Placement de garanties reçues en espèces: elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation: les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières;
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est averti que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie et que son capital peut ne pas lui être totalement restitué. Les principaux risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :



Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque discrétionnaire et allocation d'actifs: Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les OPC/Titres les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs : Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence avec une volatilité inférieure ne soit pas atteint. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque lié aux marchés actions : L'investisseur est soumis aux risques propres aux marchés des actions. Une baisse des marchés des actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations : Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. L'exposition aux petites et moyennes capitalisations peut entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : L'investisseur peut être exposé à une dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur ou à un risque de défaillance d'un émetteur qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : L'investisseur est soumis aux risques propres du marché obligataire. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles: Les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux titres de créances subordonnées : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires).



Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque de contrepartie : Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Le risque de contrepartie par le Fonds est limité à l'écart de cours, mais il peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs » : L'attention des investisseurs est appelée sur la stratégie de gestion de ce Fonds, qui peut être investi en titres spéculatifs dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux marchés des pays émergents: Les titres d'émetteurs situés dans des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte que ceux situés dans des pays développés. Le Fonds pouvant être exposé, jusqu'à 50% de son actif net aux marchés des pays émergents, sa valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

En outre, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de change : Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le risque de change est direct lorsque les sous-jacents sont libellés dans une autre devise que l'euro et indirect lorsque les fonds sous-jacents sont libellés en euro mais dont les investissements sont libellés dans d'autres devises. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra alors baisser sensiblement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque sur matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations).



Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds, en raison de son exposition indirecte aux matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Risque en matière de durabilité: I s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au- delà de 10 % de son actif :

Risque lié aux obligations contingentes: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou nonpaiement des intérêts. L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite



- préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit



2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Mars 2022

La guerre en Ukraine s'est poursuivie entrainant des difficultés d'approvisionnement sur certaines matières premières et la mise en place de sanctions économiques par les pays de l'OTAN contre la Russie. Cependant, le retrait des troupes russes au nord de l'Ukraine en fin de mois, les concessions accordées par le président Zelensky et le déblocage des réserves stratégiques américaines de pétrole ont permis aux investisseurs d'espérer une désescalade du conflit au cours des prochains mois.

Le second sujet de préoccupation des marchés a été l'inflation qui a continué sa forte progression sur un an aux Etats-Unis et en Europe, notamment en raison de la hausse du prix des matières premières. La Banque centrale américaine a d'ailleurs logiquement enclenché la première hausse des taux d'un long cycle de normalisation monétaire.

A l'inverse, le Conseil d'Etat en Chine a confirmé la volonté du pays de déployer des mesures monétaires et budgétaires efficaces afin de relancer une croissance économique ralentie par une recrudescence des cas de Covid et de nouveaux confinements localisés.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a rebondi de 3,13% alors que les indices Eurostoxx 50 et des pays émergents cédaient respectivement -0,46% et -1,17% et que la plupart des indices obligataires étaient également orientés à la baisse.

Avril 2022

Au cours du mois, les indicateurs avancés de l'économie PMI sont restés élevés en Europe et aux Etats-Unis, en raison notamment de la reprise des services dans un contexte d'assouplissement des contraintes sanitaires. Cependant, les composantes manufacturières ont ralenti du fait des difficultés d'approvisionnement et du conflit en Ukraine.

En zone euro, le taux d'inflation a continué son ascension en atteignant 7,5% en avril, poussant la BCE à confirmer son projet de normalisation de sa politique monétaire malgré la révision des perspectives de croissance. Hors Europe, la Fed a enclenché son cycle de remontée des taux directeurs alors que la Banque du Japon a préféré maintenir une politique monétaire ultra accommodante qui a conduit à la poursuite de l'affaiblissement du yen. En Chine, les mesures de confinement ont lourdement pénalisé l'activité locale. Cependant, les autorités ont annoncé vouloir soutenir l'économie et rassurer les investisseurs.

Au cours du mois, les indices des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis et Eurostoxx 50 ont cédé respectivement 2,97% et 2,08%. Les principaux indices obligataires étaient également orientés à la baisse en raison d'une tension sur les taux d'intérêt.

• Mai 2022

En zone euro, le mois a été marqué par une nouvelle poussée de l'inflation qui a atteint 8,1% en mai. Les premiers impacts sur la consommation des ménages se sont fait sentir, avec des indicateurs de confiance des ménages s'inscrivant à des niveaux faibles et une contraction du PIB au premier trimestre en France. Cependant, les membres de la BCE ont réitéré leur priorité d'enrayer l'inflation en remontant les taux dès cet été afin de mettre fin aux taux négatifs.

Aux Etats-Unis, la FED a également indiqué qu'elle poursuivrait le durcissement de sa politique monétaire avec encore plusieurs hausses des taux de probablement 50 bps. Pour l'instant, les



conséquences se sont surtout focalisées sur le secteur immobilier avec des ventes de logements tombées au plus bas depuis début 2020.

En Chine, les anticipations de levée des confinements dans les principales grandes villes du pays a permis d'envisager une reprise d'activité progressive qui s'est notamment traduite dans les PMI publiés pour le mois de mai. Toutefois, la Chine pourrait manquer son objectif de croissance économique pour 2022 malgré les mesures de soutien à l'économie initiées au cours des derniers mois.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a cédé 1,41% alors que l'indice Eurostoxx 50 a légèrement rebondi de 0,87%. Les principaux indices obligataires étaient une nouvelle fois orientés à la baisse en raison d'une tension sur les taux d'intérêt.

• <u>Juin 2022</u>

Au cours du mois, les publications économiques ont commencé à refléter le ralentissement de part et d'autre de l'Atlantique, avec notamment une chute des indicateurs avancés de l'économie PMI. En parallèle, les chiffres d'inflation se sont maintenus à des niveaux records, ce qui a laissé planer un risque de stagflation que n'apprécient jamais les marchés.

Afin de lutter contre l'inflation, la Banque centrale américaine a décidé de relever ses taux directeurs de 75 points de base, la plus forte hausse depuis 1994. A l'exception du Japon, les principales autres banques centrales des pays développés et émergents ont également enclenché une dynamique de resserrement monétaire. En Europe, la BCE a en parallèle annoncé la mise en place d'un outil permettant de lutter contre une éventuelle fragmentation de la zone euro afin de protéger les pays les plus fragiles d'une possible nouvelle crise de la dette. A contre tendance des autres pays, la Chine a allégé les restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 et poursuivi sa stratégie de redémarrage de son économie.

Dans ce contexte de craintes d'une possible entrée en récession, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont cédé respectivement 6,17% et 8,76% au cours du mois.

Juillet 2022

En juillet, la Fed américaine a poursuivi sa politique volontariste de resserrement monétaire (+75 pb) afin de lutter contre l'inflation et le risque de désencrage des anticipations d'inflation. La BCE a quant à elle relevé ses taux de 50 pb et a ainsi mis fin à la politique de taux négatifs initiée en 2014. Alors que les chiffres de l'inflation ont atteint des records, les premiers effets des politiques restrictives ont été observés au travers de l'affaiblissement de la demande et des indicateurs avancés, les Etats-Unis connaissant une récession technique après deux trimestres consécutifs de contraction.

En Europe, la crainte des investisseurs d'une coupure des approvisionnements du gazoduc Nord Stream 1 ne s'est pas matérialisée et les livraisons de gaz russe à l'Europe ont partiellement repris après 10 jours d'interruption pour maintenance.

A l'inverse de la tendance du mois précédent, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis se sont repris respectivement de 9,69% et 7,44% au mois de juillet. En revanche, l'indice des actions chinoises a perdu 6,96%.

Août 2022

Le début du mois d'août a commencé favorablement pour les marchés qui ont apprécié les bons résultats des entreprises au second trimestre et l'adoption par le Sénat américain d'un plan de 433 milliards de dollars sur 10 ans concernant la santé, l'énergie et les infrastructures.



Cependant, le mois d'août a également confirmé le ralentissement de l'économie mondiale au travers des publications de PMI passant en zone de contraction, notamment aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, la crise énergétique s'est intensifiée en Europe avec un prix du gaz naturel qui a atteint de nouveaux records au moment où les États cherchaient à augmenter leur stock de gaz pour l'hiver et où la Russie réduisait son approvisionnement.

En fin de mois, la conférence annuelle de Jackson Hole a permis aux banquiers centraux de réitérer fermement leur objectif de stabilité des prix et la nécessité de poursuivre durablement le durcissement de leurs politiques monétaires. L'anticipation d'une récession prochaine par les investisseurs a conduit à une accentuation de la baisse des marchés avec notamment l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis qui ont respectivement fléchi de 2,33% et 5,10% au mois d'août.

Le fonds a affiché une performance positive sur le mois d'août, porté par ses différentes stratégies de diversification. En termes de gestion, nous avons notamment renforcé la part des actions des pays frontières et des matières premières, et initié une position sur la thématique des infrastructures. Nous avons également allégé les actions chinoises au profit d'obligations d'entreprises du même pays afin de ne pas trop exposer le portefeuille aux risques de confinement liés au Covid. Enfin, nous avons pris une position à l'aplatissement de la courbe des taux américaine en raison d'anticipations sur les emprunts à long terme qui nous paraissaient inappropriées.

Septembre 2022

Aux États-Unis, la Fed a relevé ses taux de 75 bps pour la troisième fois consécutive, ses membres ayant confirmé la nécessité de voir les anticipations d'inflation de long terme baisser significativement, quel qu'en soit le coût.

En Europe, l'inflation en zone euro a atteint un nouveau sommet à 10% sur un an, notamment en raison de la diffusion de la hausse des prix de l'énergie dans l'économie. Les ministres européens se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures concernant une baisse de la consommation d'énergie et une taxe de solidarité pour les énergéticiens. Par ailleurs, la victoire de la coalition des droites italiennes aux élections générales était largement anticipée et n'a pas provoqué de perturbations sur les marchés, contrairement au Royaume-Uni où les annonces budgétaires ont provoqué une forte défiance et provoqué une chute de la devise ainsi qu'une hausse des taux. Enfin, la publication des indicateurs en Chine a confirmé la timide reprise économique malgré l'assouplissement monétaire des derniers mois.

L'anticipation d'une récession prochaine par les investisseurs a conduit à une nouvelle correction sur les marchés actions avec notamment une baisse de l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro de 7,18%. Les actions de la zone euro et des pays émergents ont cédé respectivement 5,57% et 9,34%.

Octobre 2022

Le mois d'octobre a connu une actualité très dense. Aux États-Unis, les chiffres de l'emploi ont confirmé la bonne tenue de l'économie. La publication de l'inflation en milieu de mois a renforcé ce sentiment, d'autant que la hausse des prix semble se diffuser à l'ensemble des pans de l'économie. En proie à des difficultés énergétiques, la zone euro a fait face à un ralentissement de l'activité de plus en plus marqué comme en a témoigné la publication des indices PMI. Pour autant, l'inflation est restée élevée, à un niveau supérieur à 10%. Dans ce contexte, la BCE a remonté son principal taux directeur de 75 bps.

En Chine, le congrès du Parti Communiste Chinois s'est conclu par un renforcement des pouvoirs aux mains de Xi Jinping. Les investisseurs ont craint une poursuite d'une politique défavorable aux milieux d'affaires et d'une gestion de la crise du covid toujours aussi drastique, quelques soient les



impacts sur l'économie du pays. Par ailleurs, le risque géopolitique entre la Chine et les États-Unis devrait rester important, notamment au sujet de Taïwan.

Au cours du mois, les indices actions ont connu des évolutions très contrastées avec notamment une progression de 9,09% pour l'Indice Eurostoxx 50 et une baisse de 4,06% pour l'indice des pays émergents en euros. Pour finir, les obligations européennes ont terminé le mois en légère hausse dans une volatilité élevée.

Novembre 2022

Aux États-Unis, les Démocrates ont résisté bien mieux que prévu lors des élections de mi-mandat en maintenant leur « majorité » au sénat. Cependant, l'actualité la plus importante est venue de la banque centrale qui a estimé qu'il était temps de ralentir le rythme des hausses après le fort resserrement monétaire des derniers mois. L'inflation américaine globale a semblé avoir atteint son pic, même si l'inflation « cœur » est restée élevée, et les créations d'emploi sont restées sur des niveaux trop importants pour limiter les pressions salariales.

En Europe, la commission européenne a rappelé les craintes sur la croissance économique, pénalisée par les prix de l'énergie et une inflation qui s'est maintenue au-dessus de 10%, bien qu'en léger recul. L'inflation sous-jacente s'est, quant à elle, stabilisée à un niveau élevé de 5%. En Chine, l'économie est restée pénalisée par les mesures anti-Covid, à l'image du PMI manufacturier publié en territoire de contraction à 49,4. Face à la montée de la contestation dans le pays, les dirigeants ont essayé de trouver une ligne de crête, pour redonner plus de libertés à la population, tout en limitant les risques sur le système de soin. Les espoirs de réouverture prochaine ont permis un rebond des marchés locaux après plusieurs mois de baisse.

Le mois de novembre a été porteur pour les marchés actions, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ayant respectivement progressé de 2,66% et 9,70%.

Décembre 2022

Aux États-Unis, la Fed a réhaussé comme prévu ses taux directeurs de 50 bps. J. Powell a rappelé que la Fed ne prévoyait un retour de l'inflation vers le niveau cible de 2% qu'en 2025 en raison de la robustesse du marché du travail.

En Europe, la BCE a également remonté ses taux de 50 bps et a annoncé qu'elle poursuivrait la dynamique en 2023. Ce faisant, Christine Lagarde a surpris les intervenants de marchés par son ton offensif, alors que les indicateurs d'activité en zone euro montraient un essoufflement de l'activité pénalisée notamment par les coûts de l'énergie.

En Chine, les investisseurs ont préféré faire preuve d'optimisme et retenir les mesures d'assouplissement dans la politique de lutte contre la diffusion de la Covid-19 plutôt que la forte reprise des cas.

Le mois de décembre a été marqué à la fois par une tension sur les taux d'intérêt et un repli marqué sur les marchés actions. L'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont cédé respectivement 7,32% et 4,27%. Sur l'ensemble de l'année 2022, les actions et les obligations internationales ont également affiché des performances très négatives, ce qui ne s'était plus produit simultanément depuis 1994.

Janvier 2023

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4ème trimestre a été légèrement



meilleure qu'attendue (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.

En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz, dont le prix a baissé de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendue, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.

Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance du 4ème trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendus, même si le PIB est resté stable. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

• Février 2023

Aux États-Unis, la banque centrale a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant, indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.

En zone euro, la BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est en effet restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux.

Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a, quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Mars 2022

En termes de gestion, nous n'avons pas profondément modifié l'allocation stratégique au cours du mois afin de maintenir un équilibre entre les actions et les stratégies de diversification et de performance absolue. Cependant, nous avons effectué de nombreuses opérations tactiques afin d'essayer de profiter des mouvements de marchés, dans un environnement nerveux et volatil qui s'est avéré favorable à la gestion. Au final, le fonds a progressé sur le mois de mars.

Avril 2022

En termes de gestion, nous avons géré la part actions entre 40% et 50% compte tenu des contextes économique et géopolitique incertains. Nous avons légèrement renforcé l'exposition au style « value » au détriment du style croissance et augmenté le poids de la poche de fonds de performance absolue



décorrélée des actions. En parallèle, nous avons effectué des opérations tactiques sur des produits dérivés sur indices actions en tentant de profiter des opportunités de marché.

Par ailleurs, nous avons réduit notre exposition au peso mexicain qui nous semblait vulnérable à une correction sur les actifs risqués internationaux.

Mai 2022

En termes de gestion, nous avons accru notre exposition aux actifs qui profitent de l'environnement inflationniste actuel, avec notamment le renforcement des sociétés du secteur pétrolier et des matières premières, ainsi que l'introduction en portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation européenne. En contrepartie, nous avons allégé des positions actions investies sur des indices géographiques afin de conserver une exposition globale limitée compte tenu des risques actuels. De plus, dans l'anticipation d'une amélioration prochaine de l'activité économique chinoise, nous avons renforcé la part des actions locales au détriment d'obligations du pays. Par ailleurs, nous avons effectué des opérations tactiques sur des futures d'obligations d'Etat américaines afin de tenter de profiter des fluctuations des taux d'intérêt.

• Juin 2022

En termes de gestion, de nombreuses opérations ont été effectuées dans le but d'adapter le fonds au contexte actuel difficile et à la forte variation de l'actualité économique et géopolitique. Nous avons notamment allégé les actions des pays développés au profit des actions chinoises qui pourraient avoir touché un bas de cycle au cours des dernières semaines. Au niveau sectoriel, nous avons allégé les actions pétrolières et les matières premières en raison de la dégradation de l'environnement économique qui pourrait entrainer des flux vendeurs importants pendant quelques mois en raison du risque de récession.

Juillet 2022

Une telle évolution des indices géographiques actions, aussi bien en relatif qu'en absolu, nous semblait improbable dans l'environnement actuel. Le fonds a néanmoins affiché une performance positive même s'il n'a progressé que modérément en juillet.

Parmi les mouvements du mois, nous avons maintenu une exposition en actions légèrement défensive et avons renforcé notre exposition relative aux obligations indexées sur l'inflation. En fin de mois, nous avons légèrement réduit la part des actions liées à la transition énergétique pour renforcer les actions liées aux secteurs de l'énergie et des infrastructures. Nous avons également soldé notre position en obligations américaines après leur récente reprise.

Août 2022

Le fonds a affiché une performance positive sur le mois d'août, porté par ses différentes stratégies de diversification. En termes de gestion, nous avons notamment renforcé la part des actions des pays frontières et des matières premières, et initié une position sur la thématique des infrastructures. Nous avons également allégé les actions chinoises au profit d'obligations d'entreprises du même pays afin de ne pas trop exposer le portefeuille aux risques de confinement liés au Covid. Enfin, nous avons pris une position à l'aplatissement de la courbe des taux américaine en raison d'anticipations sur les emprunts à long terme qui nous paraissaient inappropriées.



Septembre 2022

Dans un contexte très défavorable, nous avons légèrement réduit le risque du portefeuille avec notamment un allègement sur les actions minières, les sociétés pétrolières et les actions des pays développés. Nous avons cependant renforcé note exposition au peso mexicain qui assure un portage au portefeuille.

En fin de mois, nous avons initié une position sur les actions foncières européennes dont la décote nous semblait excessive. Par ailleurs, suite à la nette remontée des taux obligataires américains, nous avons légèrement augmenté la duration du portefeuille, en coupant partiellement une couverture par le biais de futures, et pris des profits partiels sur des positions sur la courbe des taux.

Octobre 2022

Au cours du mois, le fonds a affiché une performance légèrement négative en raison de son exposition significative aux actifs chinois et asiatiques. Celles-ci ont subi des baisses marquées, aussi bien sur les actions que les obligations. Cependant, nous avons tenu à maintenir un équilibre international du portefeuille qui nous paraît essentiel dans l'environnement actuel. En termes d'opérations, nous avons notamment allégé les obligations chinoises dont l'attrait relatifs aux autres pays a baissé, réduit notre surpondération aux valeurs moyennes au profit des grandes valeurs et pris des positions relatives sur les courbes des taux américaines et européennes.

Novembre 2022

Parmi les principales opérations du mois, nous avons légèrement augmenté la part des actions foncières européennes en raison de leur décote importante. Nous avons également allégé notre exposition aux métaux industriels en prévision d'un ralentissement économique mondial en faveur de l'or et d'autres matières premières.

Sur l'obligataire et les devises, nous avons poursuivi l'allégement sur les obligations chinoises commencé le mois précédent. Nous avons également renforcé notre exposition sur les obligations indexées sur l'inflation qui nous paraissaient sous-estimer l'ampleur du prochain reflux des prix à la consommation. Par ailleurs, nous avons réduit l'exposition globale au dollar qui a déjà bien profité du cycle de hausse des taux américains pour renforcer l'euro et, dans une moindre mesure, le peso.

Décembre 2022

Parmi les principales opérations du mois, nous avons clôturé notre position à la pentification de la courbe des taux américains dont les niveaux nous semblaient déjà bien intégrer le changement de cycle de politique monétaire. Nous avons en revanche augmenté nos positions sur les obligations internationales indexées sur l'inflation en effectuant des opérations de couvertures partielles sur la sensibilité obligataire du portefeuille. Les obligations chinoises ont été également été réduites en raison de leur moindre intérêt et du risque géopolitique potentiel qu'elles peuvent représenter pour un investisseur européen.

Nous avons également poursuivi notre prise de bénéfices sur le peso mexicain qui a déjà bien progressé et qui pourrait désormais être moins favorisé par la situation économique mexicaine ou une modification de la politique monétaire locale. Nous avons par ailleurs légèrement remanié la composition de la poche d'actions chinoises et de celle sur les matières premières.

• <u>Janvier 2023</u>

Le fonds a profité de l'environnement favorable en affichant une performance nettement positive sur le mois. Parmi les nombreuses opérations traitées au cours du mois, nous avons globalement



renforcé la part des actions européennes, américaines et des pays émergents, bien que le sujet de l'inflation nous semble devoir rester d'actualité encore longtemps. Nous avons également cédé les valeurs pétrolières américaines qui nous semblaient désormais à leur prix pour renforcer notre exposition aux matières premières (métaux et énergie). En complément, nous avons légèrement réduit l'exposition aux métaux précieux en raison de notre manque de conviction sur le palladium et le platine.

Février 2023

Le fonds a affiché une performance légèrement négative en février en raison de son absence de biais structurel sur les actions européennes.

En termes de gestion, nous avons notamment réduit la part des actions foncières sensibles à la hausse des taux d'intérêt et réduit la part des sociétés minières afin de réduire le risque relatif du portefeuille induit par la poche d'actions. En parallèle, nous avons renforcé les matières premières au détriment des métaux précieux. Nous avons également légèrement renforcé les obligations émergentes dont les taux d'intérêt nous paraissaient attractifs et modifié le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt européens.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Les premiers mois de l'année ont été marqué par des divergences de performance entre les indices actions des différentes régions, avec notamment la nette surperformance des actions européennes et des valeurs de croissance américaines par rapport aux actions chinoises, aux actions des pays émergents et aux actions américaines de style « value ».

Pour les prochains mois, nous restons neutres sur les actions. Les économies des pays développés résistent mieux que prévu et les perspectives de récessions à court terme s'éloignent. Les principales banques centrales vont devoir poursuivre leurs politiques monétaires afin de faire reculer l'inflation et cela passera à terme, par un ralentissement économique et une remontée du chômage. Une crise bancaire généralisée nous semble peu probable, mais nous maintenons néanmoins une vigilance sur les établissements les plus fragiles. Nous repassons dans une position d'attente plus neutre sur les actions.

En ce qui concerne l'allocation géographique, les écarts de valorisations entre les économies développées se sont récemment réduits, à l'exception du Japon. Nous restons néanmoins toujours prudents sur les actions américaines qui nous semblent toujours chères et beaucoup détenues dans les portefeuilles des investisseurs américains. Nous sommes également positifs sur la Chine qui devrait bénéficier d'une reprise économique d'ici la fin de cette année.

Sur les styles et thématiques, nous favorisons dans une optique de moyen terme, la transition écologique, les valeurs pétrolières et les sociétés foncières qui bénéficient d'une décote élevée ainsi que les valeurs dites de « qualité ».

Coté obligataire, le durcissement en cours des politiques monétaires des principales banques centrales pour enrayer l'inflation nous amène toujours à rester prudents sur les grands marchés obligataires mondiaux. La hausse des taux ne nous semble pas encore terminée, mais les banques centrales semblent se rapprocher de la fin du cycle de resserrement. Nous restons toutefois prudents,



car les baisses de taux anticipées par le marché nous paraissent prématurées. Nous restons encore prudents et travaillons des positions sur la courbe des taux et les obligations indexées sur l'inflation. Sur les obligations d'entreprises, notre sentiment est assez neutre. En effet, la remontée des taux d'intérêt a été en partie compensée par une baisse des spreads de crédit. Nous favorisons les échéances courtes du fait de leur meilleure visibilité et d'une courbe des taux assez plate. Cependant, le durcissement des politiques monétaires pour juguler l'inflation est un facteur négatif, surtout si cela doit conduire à terme à une récession.

En revanche, nous avons une opinion légèrement plus positive sur les obligations des pays émergents pour les prochains mois. Elles bénéficient en effet d'un portage attractif et de perspectives correctes au niveau de la conjoncture économique. Toutefois, nous restons mesurés dans nos investissements en raison de la remontée des taux des principales banques centrales.

Nous avons une vision neutre sur les matières premières. En effet, les craintes de ralentissement économique dues à la nécessaire lutte contre l'inflation sont un risque pour la classe d'actifs. La tendance positive de long terme sur les métaux, induite par l'accélération des investissements dans la transition énergétique, et la reprise économique chinoise sont en revanche des facteurs de soutien des cours. À court terme, l'énergie devrait bénéficier des coupes de production décidées par l'OPEC+.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SOLUTION I cap 0,79 % MAM SOLUTION R cap 0.01 %

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
EURO BOBL 0323		8959440	12669860
EURO BOBL 1222		7823250	7863350
EURO STOXX 50 0322		11080875	6729750
EURO STOXX 50 0323		26818500	26973000
EURO STOXX 50 0622		23369750	22778575
EURO STOXX 50 0922		23670250	22895250
EURO STOXX 50 1222		17938750	18659000
GROUPAMA TRESOR, 4D	FR0000989626	10939667,36	10950633,18
SHORT EUR-BTP 0922		8697300	8748180
US 10Y ULT 1222		13172093,75	13686312,5



Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0012830933	MAM PREMIUM EUROPE Part I	878 501,13

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

Changement de nom (remplacement d'« Amilton »par « MAM »).

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant.



3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet https://meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le



site <u>www.meeschaert-am.com</u> . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 6 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Eléments qualitatifs

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

<u>Le personnel concerné</u> par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés



- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros. La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

<u>Type d'instruments financiers versés</u>: Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).



- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



MAM SOLUTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 28 février 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 28 février 2023

MAM SOLUTION

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM SOLUTION relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/03/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez 2023.06.14 12:58:22 +0200

BILAN ACTIF AU 28/02/2023 EN EUR

	28/02/2023	28/02/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 481 964,17	28 236 914,70
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	36 734 566,21	28 177 479,53
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	36 734 566,21	28 177 479,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	747 397,96	59 435,17
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	747 397,96	59 435,17
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 877 055,54	828 918,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 877 055,54	828 918,10
COMPTES FINANCIERS	2 555 334,61	1 700 766,88
Liquidités	2 555 334,61	1 700 766,88
TOTAL DE L'ACTIF	41 914 354,32	30 766 599,68

MAM SOLUTION: COMPTES ANNUELS 28/02/2023

BILAN PASSIF AU 28/02/2023 EN EUR

	28/02/2023	28/02/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 482 448,68	28 691 173,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 574 877,32	2 388 954,90
Résultat de l'exercice (a,b)	-548 371,51	-482 030,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	39 508 954,49	30 598 097,66
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	696 059,39	59 435,18
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	696 059,39	59 435,18
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	696 059,39	59 435,18
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 709 340,44	109 066,84
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 709 340,44	109 066,84
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	41 914 354,32	30 766 599,68

⁽a) Y compris comptes de régularisation

MAM SOLUTION: COMPTES ANNUELS 28/02/2023

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/02/2023 EN EUR

	28/02/2023	28/02/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	3 455 400,00	0,00
EURO BOBL 0623	2 314 600,00	0,00
SP 500 MINI 0322	0,00	1 166 666,67
OSFT TOPIX IN 0322	0,00	730 880,29
EURO STOXX 50 0322	0,00	589 050,00
CD CADUSD 0322	0,00	1 403 579,06
PE MXNUSD 0322	0,00	2 381 276,71
PE MXNUSD 0323	1 538 562,95	0,00
RY EURJPY 0323	1 238 724,78	0,00
Options		
IES_/0623/P3800.0	2 257 698,47	0,00
ISE_/0423/P4000.0	2 682 894,54	0,00
ISE_/0423/P3000.0	4 195 996,20	0,00
ISE_/0523/P3600.0	3 017 726,56	0,00
ISE_/0523/P4400.0	6 349 093,24	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

MAM SOLUTION: COMPTES ANNUELS 28/02/2023

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/02/2023 EN EUR

	28/02/2023	28/02/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 673,18	675,08
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 661,77	2 851,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	33 334,95	3 526,43
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 657,10	7 218,99
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 657,10	7 218,99
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	28 677,85	-3 692,56
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	518 846,29	516 236,44
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-490 168,44	-519 929,00
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-58 203,07	37 898,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-548 371,51	-482 030,67

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture. Toutefois, les instruments cidessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les instruments financiers
- Les actions

Les actions sont valorisées au prix du marché, en cours de clôture.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

• Les titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marché. Les BTAN et les BTF d'une durée inférieure à 3 mois sont évalués de façon linéaire.
- Les autres titres de créances négociables à taux fixe (titres négociables à court terme anciennement appelés « certificats de dépôts et billets de trésorerie » -, bons des institutions financières...) sont évalués sur la base du prix de marché, ou en l'absence de prix de marché incontestables ils sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigée d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre. Toutefois, les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de facon linéaire.
- Les titres de créances à taux variable non côtés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du spread de crédit.

Les parts ou actions d'OPC :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ;

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers à terme réglementés et de gré à gré
- Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les engagements sur les marchés à terme et conditionnels organisés (options, « futures ») sont valorisés sur la base des cours de clôture.

• Les autres types de swaps

Les swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement.

Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables

Dépôts:

Les dépôts sont effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union Européenne. Ces dépôts pourront contribuer dans la limite de 10% de l'actif net à la réalisation de l'objectif de gestion ou permettront au Fonds de gérer sa trésorerie.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé.

Titres de créances négociables :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- _ Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

• Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- _ Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- _ La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé : Les swaps :

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

Engagements Hors Bilan:

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

- Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal et éventuellement par le cours de la devise.
- _ Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur de marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta, éventuellement par le cours de la devise, la quotité, le nominal et le cours du sous-jacent. Le delta résulte d'un modèle mathématique dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.
- Les engagements des swaps sont égaux au notionnel du swap.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du DICI.

Assiette	Taux barème
Actif Net	Part R : 1,45 % TTC maximum Part I : 0,70 % TTC maximum
Actif net	0,30% TTC maximum
Actif net	3,00 % TTC maximum
Prélèvement	Société de gestion : Néant
à chaque transaction	Dépositaire : Néant
	18 % de la performance produite au-delà de 4% par an TTC par an, pour la part R, et 4,80% par an TTC, pour la part I.
Actif Net	La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débute le 1er mars de chaque année et se termine au dernier jour de bourse du mois de février de l'année suivante.
	Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.
	Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement par période de 12 mois
	Actif Net Actif net Actif net Prélèvement à chaque transaction

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la règlementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er mars 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (ici un taux fixe de 4 % pour la part R et un taux de 4.80% pour la part I) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

Méthode de calcul:

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indicée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à 4% (part R) ou 4.80% (Part I) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de **18**% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (ici un taux fixe de 4% pour la part R et de 4.80% pour la part I) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er mars au dernier jour de bourse du mois de février.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Cristallisation:

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 28 février 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts MAM SOLUTION I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SOLUTION R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/02/2023 EN EUR

	28/02/2023	28/02/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	30 598 097,66	32 640 909,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 935 882,27	8 932 794,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 081 191,46	-12 462 817,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	745 916,87	3 061 939,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 198 641,99	-718 268,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 980 663,00	4 568 110,27
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 084 514,36	-4 425 397,26
Frais de transactions	-131 593,32	-106 930,86
Différences de change	106 829,44	189 693,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 148 256,24	-733 542,44
Différence d'estimation exercice N	631 300,27	1 779 556,51
Différence d'estimation exercice N-1	-1 779 556,51	-2 513 098,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	275 931,06	171 536,98
Différence d'estimation exercice N	300 496,95	24 565,89
Différence d'estimation exercice N-1	-24 565,89	146 971,09
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-490 168,44	-519 929,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	39 508 954,49	30 598 097,66

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	18 503 409,01	46,83
Change	2 777 287,73	7,03
Taux	5 770 000,00	14,61
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	27 050 696,74	68,47

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 555 334,61	6,47
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 770 000,00	14,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 555 334,61	6,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 770 000,00	14,60	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CNH		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 891 882,48	4,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	526 422,45	1,33	41 658,06	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	382 088,11	0,97	181 916,75	0,46	119 255,42	0,30	209 802,05	0,53
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	3 796 261,42	9,61	1 238 724,78	3,14	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/02/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	989 644,75
	Souscriptions à recevoir	180 768,48
	Dépôts de garantie en espèces	706 642,31
TOTAL DES CRÉANCES		1 877 055,54
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 656 614,32
	Rachats à payer	256,49
	Frais de gestion fixe	52 469,63
TOTAL DES DETTES		1 709 340,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		167 715,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SOLUTION I		
Parts souscrites durant l'exercice	258,0747	2 976 110,38
Parts rachetées durant l'exercice	-133,4037	-1 531 512,59
Solde net des souscriptions/rachats	124,6710	1 444 597,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	537,4989	
Part MAM SOLUTION R		
Parts souscrites durant l'exercice	109 767,6588	13 959 771,89
Parts rachetées durant l'exercice	-51 764,1266	-6 549 678,87
Solde net des souscriptions/rachats	58 003,5322	7 410 093,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	259 966,0089	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SOLUTION I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SOLUTION R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/02/2023
Parts MAM SOLUTION I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	43 570,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 538,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SOLUTION R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	471 761,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,57
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 976,35
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/02/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/02/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/02/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			878 501,13
Instruments financiers à terme	FR0012830933	MAM PREMIUM EUROPE I	878 501,13 0,00
Total des titres du groupe			878 501,13

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/02/2023	28/02/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-548 371,51	-482 030,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-548 371,51	-482 030,67

	28/02/2023	28/02/2022
Parts MAM SOLUTION I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46 235,62	-47 936,95
Total	-46 235,62	-47 936,95

	28/02/2023	28/02/2022
Parts MAM SOLUTION R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-502 135,89	-434 093,72
Total	-502 135,89	-434 093,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/02/2023	28/02/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 574 877,32	2 388 954,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 574 877,32	2 388 954,90

	28/02/2023	28/02/2022
Parts MAM SOLUTION I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	249 357,30	372 126,97
Total	249 357,30	372 126,97

	28/02/2023	28/02/2022
Parts MAM SOLUTION R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 325 520,02	2 016 827,93
Total	1 325 520,02	2 016 827,93

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	28/02/2023
Actif net Global en EUR	15 050 577,38	34 839 035,67	32 640 909,76	30 598 097,66	39 508 954,49
Parts MAM SOLUTION I en EUR					
Actif net	1 943 792,18	6 432 472,59	6 845 845,82	4 777 990,62	6 270 038,12
Nombre de titres	194,8437	640,4811	621,3486	412,8279	537,4989
Valeur liquidative unitaire	9 976,16	10 043,18	11 017,72	11 573,80	11 665,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	163,85	276,30	159,15	901,40	463,92
Capitalisation unitaire sur résultat	-89,42	-82,64	-201,46	-116,11	-86,01
Parts MAM SOLUTION R en EUR					
Actif net	13 106 785,20	28 406 563,08	25 795 063,94	25 820 107,04	33 238 916,37
Nombre de titres	116 044,4635	252 031,9699	210 523,1640	201 962,4767	259 966,0089
Valeur liquidative unitaire	112,94	112,71	122,52	127,84	127,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,68	3,11	1,68	9,98	5,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,01	-1,97	-3,28	-2,14	-1,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
ISHARES DJ STOXX EU600 OIL GAS	EUR	25 000	917 875,00	2,33
TOTAL ALLEMAGNE			917 875,00	2,33
FRANCE			,	,
GROUPAMA TRESORERIE I	EUR	10	400 239,40	1,01
IXIOS FUNDS IXIOS GLOBAL MINING SICAV ACT S	USD	500	562 538,85	1,42
MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	39	878 501,13	2,23
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	20	760 516,20	1,92
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	3 500	427 490,00	1,08
TOTAL FRANCE			3 029 285,58	7,66
IRLANDE				
INVESCO S P CHINA A MIDC 500 SWAP UC ETF	USD	160 000	860 344,67	2,18
ISHARES EURO INFLATION LINKED BOND	EUR	28 000	6 143 760,00	15,55
iShares Global Infrastructure UCITS ETF USD (Dist)	EUR	13 000	366 795,00	0,93
iShares Global Timber & Forestry UCITS ETF USD Acc	EUR	11 000	274 352,10	0,69
TOTAL IRLANDE			7 645 251,77	19,35
LUXEMBOURG				
AIS MSCI EM LA UEC	EUR	20 000	275 800,00	0,70
AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR C	EUR	20 000	1 725 900,00	4,36
BNP Paribas Easy SICAV - Energy Metals Enhanced Roll	EUR	160 000	2 251 488,00	5,70
DNCA INVEST-FLEX INFLATION CLASS I	EUR	31 000	3 592 280,00	9,09
EASYETF EPRA EURO	EUR	50 000	399 600,00	1,01
FORUM ONE - VCG PARTNERS VIETNAM FUND CLASS C EUR	EUR	72 000	1 282 320,00	3,24
FULLGOAL INT - FULLGOAL CHINA SMALL CAP GROWTH I1C	EUR	550	1 284 270,90	3,25
HSBC GIF-FRONTIER MKT-I EUR	EUR	15 000	343 950,00	0,87
Indép et Expans Europe Sm Classe I (C)	EUR	4 000	558 040,00	1,41
IVO FIXED INCOME EUR I	EUR	8 000	990 480,00	2,51
JPM EM MKT SC-C PERF ACC EUR	EUR	1 500	230 760,00	0,59
Lyxor MSCI China UCITS ETF - Acc	USD	30 000	468 998,96	1,19
LYXOR STX600 BASIC RSRCES	EUR	7 000	654 031,00	1,66
MANDARINE GLOBL TRAN-IEURA	EUR	250	385 925,00	0,98
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodit	EUR	13 000	2 610 270,00	6,61
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Inflation Lin	EUR	12 000	1 905 000,00	4,82
THEAM QUANT ALPHA COMMODITY J EUR HEDGED ACC	EUR	40 000	4 811 600,00	12,18
Vontobel Fund - Emerging Markets Blend HI Hedged EUR Acc	EUR	8 000	794 800,00	2,01
Xtrackers CSI300 Swap UCITS ETF 1C	EUR	40 000	576 640,00	1,46
TOTAL LUXEMBOURG			25 142 153,86	63,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non			36 734 566,21	92,98
professionnels et équivalents d'autres pays			·	,
TOTAL Organismes de placement collectif			36 734 566,21	92,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-30	70 500,00	0,18
EURO BOBL 0623	EUR	-20	-1 400,00	0,00
PE MXNUSD 0323	USD	60	131 085,79	0,33
RY EURJPY 0323	JPY	-10	-27 112,17	-0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			173 073,62	0,44
TOTAL Engagements à terme fermes			173 073,62	0,44
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
IES_/0623/P3800.0	USD	-40	-171 861,76	-0,43
ISE_/0423/P3000.0	EUR	900	24 300,00	0,06
ISE_/0423/P4000.0	EUR	-300	-120 300,00	-0,31
ISE_/0523/P3600.0	EUR	-800	-175 200,00	-0,44
ISE_/0523/P4400.0	EUR	200	494 400,00	1,25
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			51 338,24	0,13
TOTAL Engagements à terme conditionnels			51 338,24	0,13
TOTAL Instruments financier à terme			224 411,86	0,57
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-139 199,65	-131 085,46	-0,33
APPEL MARGE CACEIS	JPY	3 937 500	27 112,17	0,07
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-69 100	-69 100,00	-0,18
TOTAL Appel de marge			-173 073,29	-0,44
Créances			1 877 055,54	4,75
Dettes			-1 709 340,44	-4,33
Comptes financiers			2 555 334,61	6,47
Actif net			39 508 954,49	100,00

Parts MAM SOLUTION R	EUR	259 966,0089	127,85
Parts MAM SOLUTION I	EUR	537,4989	11 665,21